



Reconnaissance AEAi N° 23677

Titulaire

FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant

FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Schweiz

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

FST DREHTÜRE CONFORT 59/68 1 FLG. EI30

Description

Porte avec/sans partie supérieure/imposte, panneau de particules (E=11,2mm) recouverte des deux côtés de plaques PAVAFIBRES (E=17,5mm) et de plaques HDF (E=2x3,2mm), cadre en bois dur, E=59mm, affleurée/à battue, joints INTUMEX.
Huisserie métallique/bois/alu avec joints caoutchouc.

Utilisation

EI 30
Btest=1600mm, Htest=3000mm
pl/pm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '10060927' (09.03.2011); ift, Rosenheim: Rapport d'essai '271 33225' (29.01.2008); ift Rosenheim GmbH: Rapport d'expertise '16-001640-PR03 (GAS-C04-01-de-03)' (06.07.2023)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2029

Date d'édition

04.07.2024

Remplace l'attestation du

02.05.2024

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n° 16-001640-PR03 (GAS-C04-01-de-03) du 06.07.2023

- Variante couche médiane:
Couche intérieure, 3 à 5 couches:
Aggloméré extrudé
Aggloméré standard
PUREN-PIR NE – 32 (22mm, 32mm, RD=30kg/m3)
Pavaroc (11mm, 17mm, 250kg/m3)
Odenwald MINOWA (11mm, 17mm, RD=380kg/m3)
Plaque en liège, E=3mm
Plaquage en chêne ou carton E-WELLE, E=1.5mm

Exclusion: plaque de contreplaqué MULTIPLEX, Vacukomp
- Variante couche de couverture:
Couche de couverture, 2 couches:
2x3.2mm en HDF ou MDF ou contreplaqué blindé ou plaque de contreplaqué,
Option avec intercalaire en ALU, E=0,5mm ou plomb, E=2mm
- Vide de passage: porte (K1), affleurée/à battue, E≥59mm
Bmax=1840mm Hmax=2500mm Smax=4.60m2
Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2*
- Vide de passage: porte (K1) avec intercalation en ALU ou en plomb
Bmax=1200mm Hmax=2500mm Smax=3.00m2
Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2**
- Vide de passage: porte (K1) de forme spéciale (arc en plein cintre/pente)
Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2*
- Vide de passage: élément (K2) avec partie supérieure/imposte, dans huisserie bois/métallique
Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2
Partie supérieure: Hmax=1200mm
Imposte: Hmax=1000mm
Élément: Hmax=4500mm
- Vide de passage: élément (K2) avec imposte pouvant être ouverte, dans huisserie bois (seulement en chêne)
Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2
Imposte: Hmax=850mm
- Vide de passage: porte de service dans le vantail, E=68mm
Vantail (avec porte de service) avec verrouillage vers le bas et le haut
Vantail: Bmax=1840mm Hmax=2500mm Amax=4.60m2
Bmax=1840mm Hmax=3105mm Amax=5.18m2**
Porte de service: Bmax=1459mm Hmax=2500mm Amax=3.65m2
Bmax=1459mm Hmax=2918mm Amax=3.86m2*
Largeur minimale de la frise: 185mm

Légende:
* avec verrouillage supplémentaire vers le haut ou serrure à trois becs-de-cane
** avec serrure à trois becs-de-cane
- Dans cloison selon documentation Lignum protection incendie, 4.1 Éléments de construction en bois, chiffre 4.4.1 – 4.4.7, état mai 2015



- Bois pour le cadre et les bords du vantail :
Groupe 1 : résineux et hêtre, PS=350-450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Groupe 2 : feuillus, PS=350-450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Groupe 3 : résineux, PS≥450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Groupe 4 : feuillus PS≥450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Autres types de bois selon expertise
- Obturation dans partie supérieure:
Rudolf Hensel n° AEAI 26591 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
Rudolf Hensel n° AEAI 30500 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
Rudolf Hensel n° AEAI 30655 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
Rudolf Hensel n° AEAI 30659 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
- Vitrage dans l'imposte:
FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-160 (15 / 16mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m²)
FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-160 (15 / 16mm, Lmax=2890mm, Smax=1.01m²)
FIRESWISS FOAM 30-15 (15mm, Lmax=2309mm, Smax=2.51m²)
FIRESWISS FOAM 30-19 / 30-200 (19 / 20mm, Lmax=2332mm, Smax=2.59m²)
PYRANOVA 30 S2.0 (15mm, Lmax=2309mm, Smax=2.51m²)
PYRANOVA 30 S2.0 / S2.0.53 (15 / 16mm, Lmax=2890mm, Smax=1.01m²)
PYRANOVA 30 S2.0 / S2.0.53 (15 / 16mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m²)
PYRANOVA 30 S2.1 (19mm, Lmax=2332mm, Smax=2.59m²)
PYROSTOP 30-10 / 30-12 (15mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m²)
PROMAGLAS TYP 1-0 (17mm, Lmax=2345mm, Smax=2.04m²)
CONTRAFLAM 30 CLIMAPLUS ULTRA (36mm, Lmax=1132mm, Smax=0.38m²)

Revêtement des vitrages avec feuilles de PVC ≤0.4mm
Vitrages avec couche intermédiaire avec film jusqu'à P8B
- Remplissage de l'imposte
THERMAX A 19 (20-27mm, Lmax=2697mm, Smax=3.38m²)
PALUSOL SW20-1 (28-40mm, Lmax=2460mm, Smax=2.44m²)
PALUSOL SW20-1 (42-68mm, Lmax=2130mm, Smax=2.28m²)
GIFATEC (20-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.63m²)
SASMOPLAN (18-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.54m²)
- Solution portail:
Partie supérieure en bois massif lamellé / CONFORT 68, E=68mm
Bmax=1000mm

Parties latérales avec/sans vitrage en bois massif lamellé / CONFORT 68, E=68mm
Bmax=1000mm Exclusion: montage de la grille d'aération
- Résine moulée „Orsopal“ ≤4mm, chant de porte avec ABS ≤4mm
- Doublage Emax=52mm
- Avec/sans protection métallique de chants
- Autres variantes selon expertise